

Ministère de la Culture

Concours externe et interne d'ingénieur des services culturels et du patrimoine, spécialité patrimoine, session 2022

Épreuve orale d'admission n°3 : techniques de restauration

22-MC-ISCP-TECH-REST-ORAL-P1

Interrogation sur le sujet non choisi à la deuxième épreuve d'admissibilité (techniques de restauration ou techniques d'aménagement et de construction).

La durée de l'épreuve est de 40 minutes décomposées en :

- Préparation : 20 minutes
- Interrogation : 20 minutes (10 min d'exposé du candidat sur le sujet & 10 min de conversation avec jury)

Note éliminatoire : inférieure ou égale 5/20.

Coefficient : 4

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- L'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.

SUJET N°1

Quels sont les acteurs de la conservation du patrimoine ?

Ministère de la Culture

Concours externe et interne d'ingénieur des services culturels et du patrimoine, spécialité patrimoine, session 2022

Épreuve orale d'admission n°3 : techniques de restauration

22-MC-ISCP-TECH-REST-ORAL-P2

Interrogation sur le sujet non choisi à la deuxième épreuve d'admissibilité (techniques de restauration ou techniques d'aménagement et de construction).

La durée de l'épreuve est de 40 minutes décomposées en :

- Préparation : 20 minutes
- Interrogation : 20 minutes (10 min d'exposé du candidat sur le sujet & 10 min de conversation avec jury)

Note éliminatoire : inférieure ou égale 5/20.

Coefficient : 4

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- L'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.

SUJET N°2

Quelles différences y a-t-il entre architecte du patrimoine, architecte des bâtiments de France, architecte en chef des monuments historiques ?

Ministère de la Culture

Concours externe et interne d'ingénieur des services culturels et du patrimoine, spécialité patrimoine, session 2022

Épreuve orale d'admission n°3 : techniques de restauration

22-MC-ISCP-TECH-REST-ORAL-P3

Interrogation sur le sujet non choisi à la deuxième épreuve d'admissibilité (techniques de restauration ou techniques d'aménagement et de construction).

La durée de l'épreuve est de 40 minutes décomposées en :

- Préparation : 20 minutes
- Interrogation : 20 minutes (10 min d'exposé du candidat sur le sujet & 10 min de conversation avec jury)

Note éliminatoire : inférieure ou égale 5/20.

Coefficient : 4

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- L'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.

SUJET N°3

Que savez-vous de la Fondation du patrimoine et de ses interventions ?

Ministère de la Culture

Concours externe et interne d'ingénieur des services culturels et du patrimoine, spécialité patrimoine, session 2022

Épreuve orale d'admission n°3 : techniques de restauration

22-MC-ISCP-TECH-REST-ORAL-P4

Interrogation sur le sujet non choisi à la deuxième épreuve d'admissibilité (techniques de restauration ou techniques d'aménagement et de construction).

La durée de l'épreuve est de 40 minutes décomposées en :

- Préparation : 20 minutes
- Interrogation : 20 minutes (10 min d'exposé du candidat sur le sujet & 10 min de conversation avec jury)

Note éliminatoire : inférieure ou égale 5/20.

Coefficient : 4

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- L'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.

SUJET N°4

Quels peuvent être les apports du Laboratoire de recherche des monuments historiques (LRMH) et du Centre de Recherche et de Restauration des Musées de France (C2RMF) dans les opérations de restauration des monuments historiques ?

Ministère de la Culture

Concours externe et interne d'ingénieur des services culturels et du patrimoine, spécialité patrimoine, session 2022

Épreuve orale d'admission n°3 : techniques de restauration

22-MC-ISCP-TECH-REST-ORAL-P5

Interrogation sur le sujet non choisi à la deuxième épreuve d'admissibilité (techniques de restauration ou techniques d'aménagement et de construction).

La durée de l'épreuve est de 40 minutes décomposées en :

- Préparation : 20 minutes
- Interrogation : 20 minutes (10 min d'exposé du candidat sur le sujet & 10 min de conversation avec jury)

Note éliminatoire : inférieure ou égale 5/20.

Coefficient : 4

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- L'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.

SUJET N°5

Les chantiers d'insertion et de bénévoles sur les monuments historiques.

Ministère de la Culture

Concours externe et interne d'ingénieur des services culturels et du patrimoine, spécialité patrimoine, session 2022

Épreuve orale d'admission n°3 : techniques de restauration

22-MC-ISCP-TECH-REST-ORAL-P6

Interrogation sur le sujet non choisi à la deuxième épreuve d'admissibilité (techniques de restauration ou techniques d'aménagement et de construction).

La durée de l'épreuve est de 40 minutes décomposées en :

- Préparation : 20 minutes
- Interrogation : 20 minutes (10 min d'exposé du candidat sur le sujet & 10 min de conversation avec jury)

Note éliminatoire : inférieure ou égale 5/20.

Coefficient : 4

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- L'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.

SUJET N°6

En quoi consiste la conduite d'opérations sur les monuments historiques appartenant à l'Etat ?

Ministère de la Culture

Concours externe et interne d'ingénieur des services culturels et du patrimoine, spécialité patrimoine, session 2022

Épreuve orale d'admission n°3 : techniques de restauration

22-MC-ISCP-TECH-REST-ORAL-P7

Interrogation sur le sujet non choisi à la deuxième épreuve d'admissibilité (techniques de restauration ou techniques d'aménagement et de construction).

La durée de l'épreuve est de 40 minutes décomposées en :

- Préparation : 20 minutes
- Interrogation : 20 minutes (10 min d'exposé du candidat sur le sujet & 10 min de conversation avec jury)

Note éliminatoire : inférieure ou égale 5/20.

Coefficient : 4

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- L'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.

SUJET N°7

Peut-on démolir un monument historique ?

Ministère de la Culture

Concours externe et interne d'ingénieur des services culturels et du patrimoine, spécialité patrimoine, session 2022

Épreuve orale d'admission n°3 : techniques de restauration

22-MC-ISCP-TECH-REST-ORAL-P8

Interrogation sur le sujet non choisi à la deuxième épreuve d'admissibilité (techniques de restauration ou techniques d'aménagement et de construction).

La durée de l'épreuve est de 40 minutes décomposées en :

- Préparation : 20 minutes
- Interrogation : 20 minutes (10 min d'exposé du candidat sur le sujet & 10 min de conversation avec jury)

Note éliminatoire : inférieure ou égale 5/20.

Coefficient : 4

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- L'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.

SUJET N°8

Vers qui un élu peut-il se tourner pour financer la restauration de son église ?

Ministère de la Culture

Concours externe et interne d'ingénieur des services culturels et du patrimoine, spécialité patrimoine, session 2022

Épreuve orale d'admission n°3 : techniques de restauration

22-MC-ISCP-TECH-REST-ORAL-P9

Interrogation sur le sujet non choisi à la deuxième épreuve d'admissibilité (techniques de restauration ou techniques d'aménagement et de construction).

La durée de l'épreuve est de 40 minutes décomposées en :

- Préparation : 20 minutes
- Interrogation : 20 minutes (10 min d'exposé du candidat sur le sujet & 10 min de conversation avec jury)

Note éliminatoire : inférieure ou égale 5/20.

Coefficient : 4

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- L'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.

SUJET N°9

Sûreté et sécurité incendie dans les chantiers de restauration.

Ministère de la Culture

Concours externe et interne d'ingénieur des services culturels et du patrimoine, spécialité patrimoine, session 2022

Épreuve orale d'admission n°3 : techniques de restauration

22-MC-ISCP-TECH-REST-ORAL-P10

Interrogation sur le sujet non choisi à la deuxième épreuve d'admissibilité (techniques de restauration ou techniques d'aménagement et de construction).

La durée de l'épreuve est de 40 minutes décomposées en :

- Préparation : 20 minutes
- Interrogation : 20 minutes (10 min d'exposé du candidat sur le sujet & 10 min de conversation avec jury)

Note éliminatoire : inférieure ou égale 5/20.

Coefficient : 4

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- L'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.

SUJET N°10

La notion d'établissement recevant du public (ERP) dans un monument historique.

Ministère de la Culture

Concours externe et interne d'ingénieur des services culturels et du patrimoine, spécialité patrimoine, session 2022

Épreuve orale d'admission n°3 : techniques de restauration

22-MC-ISCP-TECH-REST-ORAL-P11

Interrogation sur le sujet non choisi à la deuxième épreuve d'admissibilité (techniques de restauration ou techniques d'aménagement et de construction).

La durée de l'épreuve est de 40 minutes décomposées en :

- Préparation : 20 minutes
- Interrogation : 20 minutes (10 min d'exposé du candidat sur le sujet & 10 min de conversation avec jury)

Note éliminatoire : inférieure ou égale 5/20.

Coefficient : 4

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- L'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.

SUJET N°11

Le responsable unique de sécurité (RUS) sur un monument historique d'Etat.

Ministère de la Culture

Concours externe et interne d'ingénieur des services culturels et du patrimoine, spécialité patrimoine, session 2022

Épreuve orale d'admission n°3 : techniques de restauration

22-MC-ISCP-TECH-REST-ORAL-P12

Interrogation sur le sujet non choisi à la deuxième épreuve d'admissibilité (techniques de restauration ou techniques d'aménagement et de construction).

La durée de l'épreuve est de 40 minutes décomposées en :

- Préparation : 20 minutes
- Interrogation : 20 minutes (10 min d'exposé du candidat sur le sujet & 10 min de conversation avec jury)

Note éliminatoire : inférieure ou égale 5/20.

Coefficient : 4

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- L'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.

SUJET N°12

La conservation préventive des vitraux.

Ministère de la Culture

Concours externe et interne d'ingénieur des services culturels et du patrimoine, spécialité patrimoine, session 2022

Épreuve orale d'admission n°3 : techniques de restauration

22-MC-ISCP-TECH-REST-ORAL-P13

Interrogation sur le sujet non choisi à la deuxième épreuve d'admissibilité (techniques de restauration ou techniques d'aménagement et de construction).

La durée de l'épreuve est de 40 minutes décomposées en :

- Préparation : 20 minutes
- Interrogation : 20 minutes (10 min d'exposé du candidat sur le sujet & 10 min de conversation avec jury)

Note éliminatoire : inférieure ou égale 5/20.

Coefficient : 4

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- L'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.

SUJET N°13

Les techniques du relevé architectural et d'acquisitions de données.

Ministère de la Culture

Concours externe et interne d'ingénieur des services culturels et du patrimoine, spécialité patrimoine, session 2022

Épreuve orale d'admission n°3 : techniques de restauration

22-MC-ISCP-TECH-REST-ORAL-P14

Interrogation sur le sujet non choisi à la deuxième épreuve d'admissibilité (techniques de restauration ou techniques d'aménagement et de construction).

La durée de l'épreuve est de 40 minutes décomposées en :

- Préparation : 20 minutes
- Interrogation : 20 minutes (10 min d'exposé du candidat sur le sujet & 10 min de conversation avec jury)

Note éliminatoire : inférieure ou égale 5/20.

Coefficient : 4

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- L'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.

SUJET N°14

Les techniques et protocoles de restauration du décor sculpté.

Ministère de la Culture

Concours externe et interne d'ingénieur des services culturels et du patrimoine, spécialité patrimoine, session 2022

Épreuve orale d'admission n°3 : techniques de restauration

22-MC-ISCP-TECH-REST-ORAL-P15

Interrogation sur le sujet non choisi à la deuxième épreuve d'admissibilité (techniques de restauration ou techniques d'aménagement et de construction).

La durée de l'épreuve est de 40 minutes décomposées en :

- Préparation : 20 minutes
- Interrogation : 20 minutes (10 min d'exposé du candidat sur le sujet & 10 min de conversation avec jury)

Note éliminatoire : inférieure ou égale 5/20.

Coefficient : 4

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- L'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.

SUJET N°15

Les dispositifs de collecte et d'évacuation des eaux pluviales sur le bâti ancien.

Ministère de la Culture

Concours externe et interne d'ingénieur des services culturels et du patrimoine, spécialité patrimoine, session 2022

Épreuve orale d'admission n°3 : techniques de restauration

22-MC-ISCP-TECH-REST-ORAL-P16

Interrogation sur le sujet non choisi à la deuxième épreuve d'admissibilité (techniques de restauration ou techniques d'aménagement et de construction).

La durée de l'épreuve est de 40 minutes décomposées en :

- Préparation : 20 minutes
- Interrogation : 20 minutes (10 min d'exposé du candidat sur le sujet & 10 min de conversation avec jury)

Note éliminatoire : inférieure ou égale 5/20.

Coefficient : 4

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- L'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.

SUJET N°16

Pathologies et opérations de restaurations des ouvrages de charpente en bois.

Ministère de la Culture

Concours externe et interne d'ingénieur des services culturels et du patrimoine, spécialité patrimoine, session 2022

Épreuve orale d'admission n°3 : techniques de restauration

22-MC-ISCP-TECH-REST-ORAL-P17

Interrogation sur le sujet non choisi à la deuxième épreuve d'admissibilité (techniques de restauration ou techniques d'aménagement et de construction).

La durée de l'épreuve est de 40 minutes décomposées en :

- Préparation : 20 minutes
- Interrogation : 20 minutes (10 min d'exposé du candidat sur le sujet & 10 min de conversation avec jury)

Note éliminatoire : inférieure ou égale 5/20.

Coefficient : 4

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- L'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.

SUJET N°17

Les pathologies de la pierre et leur traitement.

Ministère de la Culture

Concours externe et interne d'ingénieur des services culturels et du patrimoine, spécialité patrimoine, session 2022

Épreuve orale d'admission n°3 : techniques de restauration

22-MC-ISCP-TECH-REST-ORAL-P18

Interrogation sur le sujet non choisi à la deuxième épreuve d'admissibilité (techniques de restauration ou techniques d'aménagement et de construction).

La durée de l'épreuve est de 40 minutes décomposées en :

- Préparation : 20 minutes
- Interrogation : 20 minutes (10 min d'exposé du candidat sur le sujet & 10 min de conversation avec jury)

Note éliminatoire : inférieure ou égale 5/20.

Coefficient : 4

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- L'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.

SUJET N°18

Les remontées capillaires.

Ministère de la Culture

Concours externe et interne d'ingénieur des services culturels et du patrimoine, spécialité patrimoine, session 2022

Épreuve orale d'admission n°3 : techniques de restauration

22-MC-ISCP-TECH-REST-ORAL-P19

Interrogation sur le sujet non choisi à la deuxième épreuve d'admissibilité (techniques de restauration ou techniques d'aménagement et de construction).

La durée de l'épreuve est de 40 minutes décomposées en :

- Préparation : 20 minutes
- Interrogation : 20 minutes (10 min d'exposé du candidat sur le sujet & 10 min de conversation avec jury)

Note éliminatoire : inférieure ou égale 5/20.

Coefficient : 4

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- L'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.

SUJET N°19

La chaux.

Ministère de la Culture

Concours externe et interne d'ingénieur des services culturels et du patrimoine, spécialité patrimoine, session 2022

Épreuve orale d'admission n°3 : techniques de restauration

22-MC-ISCP-TECH-REST-ORAL-P20

Interrogation sur le sujet non choisi à la deuxième épreuve d'admissibilité (techniques de restauration ou techniques d'aménagement et de construction).

La durée de l'épreuve est de 40 minutes décomposées en :

- Préparation : 20 minutes
- Interrogation : 20 minutes (10 min d'exposé du candidat sur le sujet & 10 min de conversation avec jury)

Note éliminatoire : inférieure ou égale 5/20.

Coefficient : 4

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- L'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.

SUJET N°20

Le plomb dans les opérations de travaux sur monument historique.

Ministère de la Culture

Concours externe et interne d'ingénieur des services culturels et du patrimoine, spécialité patrimoine, session 2022

Épreuve orale d'admission n°3 : techniques de restauration

22-MC-ISCP-TECH-REST-ORAL-P21

Interrogation sur le sujet non choisi à la deuxième épreuve d'admissibilité (techniques de restauration ou techniques d'aménagement et de construction).

La durée de l'épreuve est de 40 minutes décomposées en :

- Préparation : 20 minutes
- Interrogation : 20 minutes (10 min d'exposé du candidat sur le sujet & 10 min de conversation avec jury)

Note éliminatoire : inférieure ou égale 5/20.

Coefficient : 4

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- L'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.

SUJET N°21

Les matériaux de couverture : diversité, désordres et restauration.

Ministère de la Culture

Concours externe et interne d'ingénieur des services culturels et du patrimoine, spécialité patrimoine, session 2022

Épreuve orale d'admission n°3 : techniques de restauration

22-MC-ISCP-TECH-REST-ORAL-P22

Interrogation sur le sujet non choisi à la deuxième épreuve d'admissibilité (techniques de restauration ou techniques d'aménagement et de construction).

La durée de l'épreuve est de 40 minutes décomposées en :

- Préparation : 20 minutes
- Interrogation : 20 minutes (10 min d'exposé du candidat sur le sujet & 10 min de conversation avec jury)

Note éliminatoire : inférieure ou égale 5/20.

Coefficient : 4

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- L'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.

SUJET N°22

L'intégration des œuvres et des ouvrages contemporains dans les monuments historiques.

Ministère de la Culture

Concours externe et interne d'ingénieur des services culturels et du patrimoine, spécialité patrimoine, session 2022

Épreuve orale d'admission n°3 : techniques de restauration

22-MC-ISCP-TECH-REST-ORAL-P23

Interrogation sur le sujet non choisi à la deuxième épreuve d'admissibilité (techniques de restauration ou techniques d'aménagement et de construction).

La durée de l'épreuve est de 40 minutes décomposées en :

- Préparation : 20 minutes
- Interrogation : 20 minutes (10 min d'exposé du candidat sur le sujet & 10 min de conversation avec jury)

Note éliminatoire : inférieure ou égale 5/20.

Coefficient : 4

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- L'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.

SUJET N°23

Quelles sont les nouvelles approches environnementales dans le domaine de la restauration ?